

"Satisfaits à moitié", les journalistes burundais ne sont pas prêts à baisser les bras

RFI, 08 janvier 2014 Au Burundi, la Cour constitutionnelle valide une partie de la loi contestée sur la presse il y a six mois, le président burundais Pierre Nkurunziza promulguait une nouvelle loi sur la presse, qualifiée de liberticide, malgré les protestations de l'Union burundaise des journalistes (UBJ), de la société civile, de l'ensemble des partis politiques et même de plusieurs pays occidentaux. L'UBJ avait finalement formulé une requête en inconstitutionnalité en août devant la Cour constitutionnelle du Burundi, qui a rendu finalement son arrêt le 7 janvier et validé une partie de cette loi contestée. La décision est tombée aux environs de 10 h locale, 8 h (TU) et elle a laissé un arrière-goût amer dans la bouche des journalistes burundais, qui se pressaient nombreux dans la petite salle d'audience de la Cour constitutionnelle du Burundi.

Pour Me Armel Niyungeko l'un des avocats de l'Union burundaise des journalistes, cette Cour a fait un pas dans la bonne direction en invalidant les dispositions qui imposaient arbitrairement de fortes amendes aux journalistes. « Je suis satisfait à moitié puisque les dispositions les plus liberticides sont restées ». Plus de protection des sources En effet, la Cour a jugé conforme à la Constitution les articles les plus décriés de cette loi. Notamment ceux qui obligent, par exemple, les journalistes à révéler leurs sources, interdit la diffusion d'informations en rapport à la monnaie ou le secret de défense, ou encore donne le pouvoir d'accorder ou de retirer la carte de presse à un organe nommé par l'exécutif. Les journalistes burundais ne sont pas prêts à baisser les bras. Ils ont porté le combat au niveau régional. « La loi liberticide, nous allons donc, attaquer encore une fois cette loi devant la cour de justice de la Communauté est-africaine, où d'ailleurs le processus est très avancé », a déclaré le président de l'UBJ, Alexandre Niyungeko. Frontières estime que la Cour constitutionnelle du Burundi est arrêtée à mi-chemin. Cette organisation condamne aujourd'hui le maintien des dispositions les plus contraignantes pour les journalistes burundais.